

REGLEMENT CONCOURS PHOTO ETE 2010

«L'affiche du Collectif Francazal dans tous ses états....»

COLLECTIF FRANCAZAL

Article 1 : LE THEME

Le Collectif Francazal organise un concours photo mettant en scène l'affiche du Collectif dans les lieux et les situations les plus insolites

Les thématiques du concours sont les suivantes :

- **Photos réalisées sans trucage** : Une prise de vue devant un paysage, un monument, une scène de vie dans laquelle se glisse l'affiche du Collectif.
- **Photomontages** : Donnez libre cours à votre imagination pour valoriser l'affiche du Collectif...

L'affiche du Collectif peut être téléchargée sur le site ou imprimée à partir du présent document.

Article 2 : FORMAT

Les travaux argentiques ou numériques, noir et blanc ou couleur seront acceptés et jugés par le jury de la même façon.

Article 3 : CONDITIONS

Ce concours est ouvert à tout public.

Les membres du jury et leur famille ne peuvent pas participer au concours photo, mais peuvent adresser leur clichés hors concours.

Chaque participant pourra déposer au maximum 3 photographies dans les thématiques cités précédemment mais ne pourra être primé qu'une seule fois.

Article 4 : UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES

Le Collectif pourra utiliser à son gré tous les clichés qu'il aura réceptionnés pour le concours et aucune rémunération ne sera due à ce titre. Les photos déposées ne seront pas rendues.

L'auteur de la photographie sera mentionné au bas de la photo ou sur le document de promotion (sauf avis contraire du photographe).

Les photos pourront faire l'objet d'expositions et de publications sur le site du Collectif. Une présentation des clichés gagnants sera notamment organisée dans le cadre de la manifestation du 25 septembre 2010.

Article 5 : DROITS DES TIERS

Les auteurs sont seuls responsables de tous droits relatifs aux images qu'ils présentent.

Les photographies représentant des personnes reconnaissables ou des lieux privés devront être accompagnées d'une autorisation signée de la personne concernée ou de celles de parents si cette dernière est mineure

En effet, si des photos ne disposent pas de l'autorisation des personnes photographiées, elles ne pourraient être utilisées dans des publications ultérieures. Ces photos pourraient faire l'objet d'un classement séparé.

Article 6 : RESPONSABILITE

A réception des épreuves, les organisateurs en prendront le plus grand soin, mais déclinent toute responsabilité en cas de détérioration, perte ou vol.

Le fait de participer au concours par l'envoi l'épreuve oblige le concurrent à se conformer au présent règlement, à l'accepter dans son intégralité et à s'interdire toute réclamation.

Article 7 : DEPOT DES PHOTOGRAPHIES

La date limite de dépôt des photos est fixée au : *10 septembre 2010*

Les photographies doivent être envoyées ou déposées sous enveloppe à l'adresse suivante :

Collectif Francazal
22 rue des Bleuets
31270 CUGNAUX

Les photos numériques pourront être expédiées à l'adresse mail suivante :

[mailto:collectif-francazal@laposte.net?subject=\[Concours photo 2010\]](mailto:collectif-francazal@laposte.net?subject=[Concours photo 2010])

Les clichés seront accompagnés des coordonnées de leur auteur et, le cas échéant, de l'autorisation des personnes photographiées.

Seront éliminées de la participation au concours :

Toute photographie réceptionnée après la date de clôture

Photographie non conforme aux données du concours

Photographie présentant un aspect litigieux (plagiat, antériorité, contrefaçon, inconvenance)

Article 8 : PALMARES

Le palmarès sera prononcé en public, lors de la manifestation du 25 septembre 2010.

Les auteurs des photographies primées seront récompensés par des lots symboliques.

Aucune indemnité ne sera versée aux œuvres non primées.

Le jury sera composé de membres désignés par le bureau du Collectif.

Les décisions du jury seront sans appel.

La photographie sera jugée sur trois aspects : le respect du thème, la technique et l'originalité.

FRANCAZAL

2^{EME}

AÉROPORT?

NON

FERMONS LA PISTE!

COLLECTIF-FRANCAZAL.ORG